Département de l'**Eure**
Arrondissement des **ANDELYS**
Canton de **LOUVIERS - NORD**
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

SÉANCE N° 8 DU 16/11/2021 – DB 07

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 10 novembre 2021
Date d'affichage : le 10 novembre 2021
Nombre de conseillers : en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Dont pouvoir (s) : 02

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE SEIZE NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Bernard LEBOEUF, Jean-Noël VIENNE, Jean-Luc ENJALBERT, Céline RECHER, Françoise COHAN, Françine DESABAYE, Pascal SCHWARTZ, Alain LOËB,

Absents : Mesdames Chantal QUERNIARD et Elodie DESABAYE
Pouvoirs de : Madame QUERNIARD à Monsieur SCHWARTZ et Madame Elodie DESABAYE à madame Francine DESABAYE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles DUPONT

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE LA SECURITE INCENDIE AGGLOMERATION SEINE- EURE : REMPLACEMENT DE DEUX BORNES INCENDIE

Dans le cadre du remplacement de deux bornes incendie le premier située rue du vieux Saint Pierre à l'angle de la rue du Bac et la deuxième à l'angle de la rue menant au Quai de seine. La municipalité a été sollicitée par la société Véolia suite à une fuite d'eau le 15/05/2021, la commune ayant adhéré au groupement de commande avec l'agglomération Sein-Eure, nous avons donc sollicité l'entreprise sélectionnée par ce groupement afin de procéder aux réparations. La municipalité a reçu un devis, les procès-verbaux et facture de l'entreprise TEAM MECA qui a réalisé ces travaux. Nous sollicitons un fonds de concours de l'agglomération au titre de la sécurité incendie pour couvrir la moitié de la facture de 5 563.60 € HT (6 676.32 € TTC) de l'entreprise TEAM MECA.

Après avoir entendu l'exposé de ce projet, le conseil municipal délibère avec 15 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 ABSTENTION

Article 1 : Donne pouvoir à Madame la Maire pour :
- Effectuer les démarches nécessaires afin de demander un fonds de concours auprès de l'agglomération Seine-Eure

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le service de l'état.

Article 3 : De prévoir cette dépense au budget de l'exercice 2022.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Laëtitia SANCHEZ

Maire de Saint Pierre du Vauvray

MAIRIE DE ST-PIERRE-DU-VAUVRAY 27430

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20211116-DB07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2021